

Affaire Ministère public/Pascal Oyougou

Jean Ping convoqué par la justice pour une audition à titre de renseignement

JNE
Libreville/Gabon

Jean Ping est convoqué mercredi 17 janvier par un juge d'instruction. L'opposant sera entendu comme témoin dans l'affaire Ministère public/Pascal Oyougou. Il est reproché à sieur Oyougou un « complot contre l'autorité de l'Etat et atteinte à la sécurité publique ».

L'OPPOSANT Jean Ping est dans l'œil du cyclone. Il devra, en effet, comparaître, mercredi prochain, devant le premier juge d'instruction près le tribunal de première instance de Libreville pour « une audition à titre de renseignement ».

« Dans le cadre de l'affaire "Ministère public contre Oyougou Pascal" introduite en notre cabinet, vous avez été abondamment cité par l'inculpé. Pour la manifestation de la vérité conformément à l'article 77 du Code de procédure pénale, nous vous invitons à vous présenter à notre cabinet le mercredi 17 janvier 2018 à 15 heures, et profitons de cette occasion pour vous demander de rester à la disposition de la justice pour l'évolution de l'instruction en cours », peut-on lire dans la note convoquant Ping. L'ancien candidat à la Présidentielle d'août 2016, qu'il estime toujours avoir remportée, a reçu cette lettre vendredi dernier. Devant le juge d'instruction, l'ancien président de la Commission de l'Union africaine (UA) devra donc témoigner dans l'affaire qui oppose le Ministère pu-



Photo : Chris OYAME

Jean Ping est convoqué devant le juge, mercredi 17 janvier 2018, à 15 heures.

blic à l'un de ses soutiens, Pascal Oyougou. Pour mémoire, Pascal Oyougou est incarcéré à la prison centrale de Libreville depuis le 8 septembre 2017. Secrétaire général adjoint du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM),

parti d'Alexandre Barro Chambrier, allié à Jean Ping, Pascal Oyougou, selon le Ministère public, est poursuivi « pour répondre du crime de complot contre l'autorité de l'Etat et du délit d'acte ou manœuvre de nature à compromettre la sécurité publique

». **INTERDICTION DE QUITTER LE TERRITOIRE NATIONAL.** Une perquisition réalisée à son domicile avait notamment permis de saisir un « Plan de déstabilisation » du Gabon, d'après les enquêteurs. Le détenu risque au minimum dix ans de prison ferme. Suite à son arrestation, l'opposition avait dénoncé « les arrestations et incarcérations d'hommes politiques pour délits d'opinion sur toute l'étendue du territoire national ». « Chacun de nous cède à l'évidence, devant l'inexorable dérive autoritaire qui, jour après jour, chemine vers une incontestable dictature dans notre pays », avait insisté Alexandre Barro Chambrier. C'est dans le cadre de ce dossier que Jean Ping est

convoqué comme témoin par le premier juge d'instruction près le tribunal de première instance de Libreville. Il ne pourra donc pas quitter le territoire national sans l'autorisation du juge chargé d'instruire ce dossier. « Je viens par la présente vous demander d'interdire à : Ping Jean, né le 24 novembre 1942 à Omboué, profession Diplomate, marié, domicilié au Bas-de-Gué-Gué, de quitter provisoirement le territoire national jusqu'à nouvel ordre. Et ce, suite à une procédure pendante dans notre cabinet », peut-on lire dans le courrier adressé à la Police de l'air et des frontières (PAF) par le premier juge d'instruction près le tribunal de première instance de Libreville.

Agression à Ntoun

Il refait le portrait à son antagoniste lors d'une rixe



Photo : D.R

Sylvain Patrick Eyene Obiang, écroué pour accès de violence...

SCOM
Libreville/Gabon

SYLVAIN Patrick Eyene Obiang, Gabonais âgé de 31 ans, a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville, le mercredi 10 janvier dernier, pour coups et blessures volontaires (CBV) sur le Gabono-Mauritanien Yero Meye Demba, lors d'une rixe à Ntoun. La victime, âgée de 20 ans, s'en est tiré avec 30 jours d'Incapacité temporaire de travail (ITT). Les faits se seraient produits dans la nuit du dimanche 31 décembre 2017 au lundi 1er janvier 2018. C'est-à-dire pendant que les habitants du quartier Okolassi, dans la commune de Ntoun, sont dans la liesse de la fête de la Saint-Sylvestre. Pour les mêmes

raisons, Patrick Eyene Obiang et B. O. O., son cadet d'un an, eux, se trouvent dans l'un des célèbres troquets du coin. Mais également Yero Meye Demba. Dans l'effervescence de cette nuit un peu particulière, Yero Meye Demba aurait lancé des capsules de bière en direction de Sylvain Patrick Eyene Obiang et de son frère B. O. O. Malheureusement, le geste n'aura pas l'heur de plaire aux deux frères et ils ne tardent pas à le faire savoir au gabono-mauritanien. Pis, lorsque Eyene Obiang et son frangin demandent à l'intéressé de s'expliquer, ils sont proprement rabroués. Aussi, le ton monte-t-il et une bagarre éclate entre la fratrie et le binational. C'est à ce moment que Sylvain Patrick Eyene Obiang a recouru à un procédé devenu désormais courant: casser une bouteille et se



Photo : D.R

... sur la personne de Yero Meye Demba, qui a été grièvement blessé.

servir d'un des morceaux comme arme. L'on comprend pourquoi les coups portés au visage de Yero Meye provoquent de graves blessures, puisqu'ils le sont par un objet tranchant. **MANDAT DE DÉPÔT ET LIBERTÉ PROVISOIRE.** La mâchoire inférieure de la victime est la partie la plus touchée. Transporté de toute urgence au centre médical de Ntoun, Yero Meye se verra signifier une Incapacité temporaire de travail (ITT) d'un mois. A sa sortie d'hôpital, il s'empresse bien évidemment de déposer une plainte à la brigade territoriale de gendarmerie de Ntoun pour agression. Les recherches diligentées par les Officiers de police judiciaire (OPJ) aboutissent à l'interpellation des deux frères, respectivement le samedi 6 et le dimanche 7 janvier dernier. Au terme de leur garde à vue, Sylvain Patrick Eyene Obiang et B. O. O. sont présentés au parquet du tribunal de première instance de Libreville, le mercredi 10 janvier.

Après audition par un juge d'instruction, l'aîné des frères a été écroué à la pri-

son centrale de Gros-Bouquet, tandis que son cadet a bénéficié d'une liberté

provisoire. Ce dernier devra donc comparaître libre le jour du procès.

L'Association d'Amitié Gabon-Chine souhaite la bienvenue au Gabon à S.E.M. WANG YI, Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Chine. Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement du Partenariat de Coopération Global institué par nos deux pays à l'occasion de la visite d'Etat de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E.M. Ali Bongo ONDIMBA en décembre 2016 en Chine.



加中友好协会热烈欢迎中华人民共和国外交部长王毅阁下访问加蓬。2016年12月加蓬共和国总统邦戈阁下对中国进行国事访问之际，两国建立了全面合作伙伴关系，王毅部长阁下此次来访必将深化这一关系。